Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

ID: 044-254401243-20190215-2019_11-DE



Comité Syndical de l'EPTB Vilaine du

Vendredi 15 février 2019 à 14h30 A la Salle multifonctions de Bohal (56)

EXTRAIT DE DÉLIBERATION

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 15 février 2019 à 14h30** à la salle multifonctions à Bohal (56), sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté

Monsieur Bernard ETHORÉ, Brocéliande Communauté

Monsieur Michel POURPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Guy DROUGARD, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Thierry RESTIF, La Roche aux Fées Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté

Monsieur René DANILET, Questembert Communauté

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté

Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole

Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole

Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole

Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur François CHENEAU, CARENE

Excusés:

Monsieur Marc HERVÉ, Conseil départemental d'Ille et Vilaine Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseil départemental du Morbihan

Envoyé en préfecture le 01/03/2019 Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

ID: 044-254401243-20190215-2019_11-DE

Madame Françoise HAMEON, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté

Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique

Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain

Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté

Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté

Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté

Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)

Monsieur Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté

Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté

Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté

Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté

Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique

Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique

Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE

Assistaient également :

Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique

Madame Julie DELHOUME, Pays de Chateaugiron communauté

Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine

Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, DGA de l'EPTB Vilaine

Madame Nathalie MARCADET, Responsable Finances EPTB Vilaine

Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine

Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante Assemblées et Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

ID: 044-254401243-20190215-2019_11-DE

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine du Vendredi 15 février 2019 à 14h30 à la Salle Multifonctions à Bohal (56)

11 : Natura 2000 : Baie et Estuaire de Vilaine

Face au déclin alarmant de la biodiversité, l'Etat français relance sa politique nationale « Natura 2000 » pour désigner des Opérateurs locaux sur les territoires jusque-là non engagés dans l'animation de cette démarche. Les sites de Baie et d'Estuaire de Vilaine font partie de ces sites.

Longtemps hésitant à confier l'animation des sites principalement « marins » à des collectivités locales, l'Etat a changé de position et propose aujourd'hui à l'EPTB Vilaine d'animer les sites de Baie et Estuaire de Vilaine et d'établir les plans de gestion (nommés « Document d'Objectifs »).

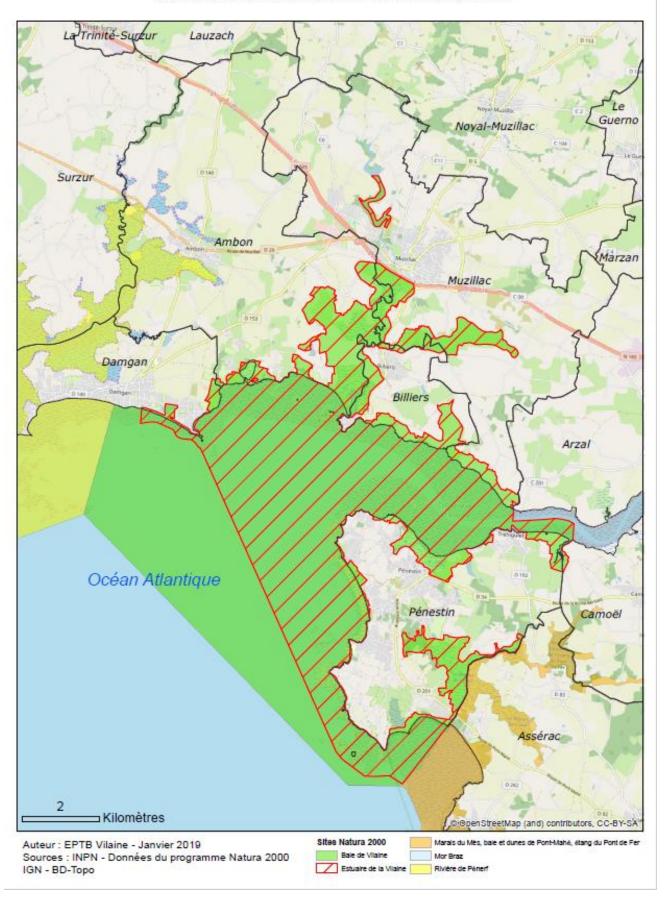
Ces sites concernent 7 communes situées dans le Département du Morbihan: Ambon, Arzal, Billiers, Camoël, Damgan, Muzillac et Penestin, et couvrent 4 700 hectares dont près de 80% d'espace marin. Les enjeux concernent essentiellement des oiseaux, des poissons migrateurs, des vasières et des marais littoraux et arrière-littoraux. Considérant les activités humaines sur le littoral et la présence du Barrage d'Arzal, il s'agira d'établir en concertation avec les acteurs du territoire, des objectifs et des programmes d'actions qui visent la conservation des milieux et des espèces d'intérêt communautaire.

Par ailleurs, la situation géographique des sites Baie et Estuaire de Vilaine renforcerait le rôle de l'EPTB en assurant une continuité et une mise en cohérence des actions déjà menées en milieu littoral.

A l'instar de la démarche engagée par l'EPTB Vilaine sur les marais de Vilaine, la réalisation des plans de gestion mobiliserait une personne à temps à plein dont les charges seraient prises en charge à 100% jusqu'à leur validation par arrêté préfectoral (généralement 2 à 3 ans sont nécessaires). Les études naturalistes nécessaires à cette élaboration, seront également entièrement prises en charge par l'Etat. Un courrier co-signé du Préfet de Morbihan et du Préfet Maritime de l'Atlantique nous confirme la mise à disposition de ces moyens financiers.

Ce nouvel engagement conforterait la mission Biodiversité et Zones Humides de l'EPTB Vilaine dans la totalité de l'estuaire de Vilaine (ancien et nouvel estuaire) et donnerait davantage de cohérence à des actions de sensibilisation ou d'amélioration de la connaissance, initiées en amont du barrage d'Arzal (complémentarité de sites pour l'avifaune, les mammifères semi-aquatiques, les espèces aquatiques...).

Sites Natura 2000 Estuaire et Baie de Vilaine



Envoyé en préfecture le 01/03/2019 Reçu en préfecture le 01/03/2019 Affiché le

ID: 044-254401243-20190215-2019_11-DE

Enfin, au-delà de porter une démarche qui vise la protection de certaines espèces et de milieux particuliers dans l'emprise de sites « Natura 2000 » en inter-relations, c'est l'occasion d'ancrer l'enjeu biodiversité sur le territoire de la Vilaine Aval, depuis les zones humides littorales et arrières-littorales, jusqu'aux zones de sources des cours d'eau tributaires de ces espaces.

Considérant l'opportunité pour l'EPTB Vilaine de se saisir d'une démarche Natura 2000 en complément de celle engagée sur les Marais de Vilaine, il est proposé de candidater à la mission d'Opérateur local Natura 2000 sur la partie de l'Estuaire et de la Baie de la Vilaine.

Cette candidature doit toutefois être conditionnée par un accord entre les parties prenantes :

- -sur l'animation du site (rôles complémentaires de l'EPTB Vilaine et de l'AFB)
- -sur les moyens financiers mobilisables
- -sur la composition du Comité de Pilotage
- -sur le principe de la présidence de l'instance de décision (présidence assurée par un élu local).

Concernant l'animation de cette mission, elle peut être assurée par le personnel déjà en place à l'EPTB Vilaine.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- de soumettre la candidature de l'EPTB Vilaine aux services de l'Etat (Préfecture Maritime et Préfecture du Morbihan) pour l'animation du site Natura 2000 Baie-Estuaire de Vilaine et l'élaboration du Document d'Objectifs;
- d'autoriser Madame la Présidente à poursuivre la négociation avec l'Etat, à signer la Convention d'animation pour la réalisation du Document d'Objectifs et à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette mission.

Pour Extrait Conforme La Présidente,

Solène MICHENOT